

Consignes générales de continuité pédagogique à destination des élèves ingénieurs (ICM, ISMIN) et des étudiants de masters et mastères spécialisés

Mise à jour du 30 mars 2020 : voir § sur les stages (les modifications sont en italique)

L'ensemble des équipes pédagogiques (enseignants chercheurs et intervenants extérieurs) et des fonctions support se sont très fortement mobilisées ces derniers jours pour permettre aux étudiants de poursuivre leur cursus de formation dans les meilleures conditions possibles compte tenu de la situation sanitaire. Un énorme travail a notamment été lancé et se poursuit pour leur mettre à disposition des ressources pédagogiques en ligne. Il est donc attendu en retour que les étudiants prennent pleinement la mesure de l'effort accompli et participent de façon active et responsable à l'ensemble des activités proposées, en respectant les consignes indiquées ci-dessous.

Pour les cours

De façon à minimiser les perturbations, la stratégie retenue a consisté à mettre en place un système d'enseignement à distance qui maintienne autant que possible l'organisation habituelle :

- Les cours seront réalisés sur une plateforme de visio-conférence en ligne selon les plans d'étude et emplois du temps prévus initialement et accessibles pour la plupart via le SI formation Prométhée. Cette plateforme est accessible via une connexion internet et une tablette ou un ordinateur possédant un dispositif de son et d'image. Les cours ne se prêtant pas à ce format pédagogique (par exemple TP) seront annulés ou reportés.
- Les entretiens de type tutorat (langues,...) seront effectués par l'intermédiaire d'outils disponibles gratuitement en ligne selon les instructions communiquées par les tuteurs.
- Les supports de cours et tous les éléments nécessaires à la réalisation des activités (consignes particulières, exercices à effectuer, livrables à rendre, ressources pédagogiques autres à consulter,...) seront mis à disposition sur l'ENT Campus par chaque responsable pédagogique. Les étudiants ont également accès aux ouvrages de bibliothèque numérique (voir les mails spécifiques envoyés pour cela)
- Les canaux de communication à distance avec l'ensemble de vos interlocuteurs resteront les mêmes et les équipes pédagogiques et administratives qui télé-travaillent seront joignables par mail, et le cas échéant par téléphone ou visio. Pour toute question relative à votre scolarité, vous pouvez utiliser les adresses mail génériques habituelles (scolarite-icm@emse.fr pour Saint-Etienne, scolarite-ismmin@emse.fr pour Gardanne). Les consignes relatives à l'organisation et à la réalisation des cours vous seront directement adressées par les responsables pédagogiques concernés, via notamment les mailing listes disponibles. L'adresse suivi.covid19@emse.fr doit être réservée à des questions portant directement sur l'état de santé des élèves en lien avec l'épidémie.
- Les évaluations prévues sous la forme d'un examen présentiel écrit sont ajournées jusqu'à nouvel ordre. Les équipes pédagogiques pourront éventuellement les remplacer par d'autres modalités d'évaluation. Toutes autres formes d'évaluation ne nécessitant pas de présence physiques pourront être maintenues, selon les instructions spécifiées par les responsables pédagogiques.
- La présence aux cours virtuels reste obligatoire. Un suivi des absences sera organisé et la gestion des autorisations d'absences reste la même.

Cette organisation est en cours de test pour être opérationnelle le plus rapidement possible. Vous recevrez toutes les consignes de mise en œuvre dès qu'elle sera en place.

Pour les projets

En ce qui concerne les projets étudiants, le cahier des charges initial sera adapté par les responsables et tuteurs pédagogiques en concertation avec les partenaires extérieurs lorsqu'il y a lieu :

- Pour les projets en fin de réalisation (par exemple projet d'études ISMIN, projet recherche ICM), l'idée est d'aménager les livrables, sur la base des travaux et études d'ores et déjà effectués et éventuellement complétés par des investigations et approfondissements réalisables à distance. Chaque tuteur se mettra au besoin d'accord avec ses élèves pour actualiser les consignes.

- Pour les projets en cours de réalisation (par exemple projets industriels et ISA ISMIN, projets PRICE et citoyen ICM), toutes les activités nécessitant une présence physique des élèves sont suspendues. Les groupes d'élèves sont invités à poursuivre le travail qui peut continuer à être effectué à distance, en concertation étroite avec leur tuteur. Lorsque l'école sera à nouveau ouverte, un point sera fait avec chaque groupe afin de décider des suites du projet et des aménagements à apporter au cahier des charges initial.

Pour les stages

Tous les stages en cours peuvent se poursuivre à condition de respecter les règles sanitaires en vigueur et les exigences de fonctionnement de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. En particulier, le travail à distance étant la règle impérative pour tous les postes qui le permettent, tous les stagiaires qui le peuvent doivent effectuer leur stage à distance et ce jusqu'à nouvel ordre. Pour les stages à l'étranger, compte tenu des obligations de suivi des conditions de santé et de sécurité du stagiaire, la modalité de télétravail est obligatoire ; si celle-ci n'est pas possible, le stage doit être suspendu.

Un nouveau stage conventionné pourra débuter sous réserve de suivre les instructions indiquées ci-dessus.

Pour les stages en suspens, la priorité est de les décaler dans le temps, si l'entreprise en est d'accord, au besoin en réduisant leur durée. La possibilité de permettre aux étudiants en prolongation de stage de se réinscrire l'année suivante sans droits de scolarité supplémentaires est également à l'étude.

La même stratégie de report et de diminution de la durée sera appliquée pour les stages annulés ou non encore finalisés, de façon à permettre aux étudiants de retrouver un autre stage avec des conditions de réalisation acceptables.

Dans tous les cas, les élèves sont invités à faire preuve de tact et de retenue dans leur communication avec les entreprises, qui pour la plupart doivent faire face à une situation de crise majeure et ont d'innombrables priorités internes à gérer.

En cas d'annulation de stage ou de retour prématuré en France, il est demandé aux élèves de faire valoir dans un premier temps toutes les dispositions de remboursement partiel ou total des frais engagés, notamment via les assurances (rapatriement, annulation,...). L'IMT et l'Ecole étudient actuellement des possibilités et modalités de prise en charge des frais restants et chaque élève potentiellement concerné devra collecter et conserver l'ensemble des justificatifs dans l'attente de la mise en place d'une procédure en bonne et due forme.

Adaptation des exigences de validation

A contexte exceptionnel, mesures exceptionnelles.

Les situations individuelles seront toutes examinées au cas par cas et les exigences générales de validation semestrielle ou d'obtention du diplôme seront le cas échéant adaptées de façon à ne pas pénaliser les élèves (par exemple durée de mobilité minimale à l'étranger). Il appartiendra à chaque jury des études compétent de mettre en œuvre ces dispositions lorsque la situation se sera normalisée.

Dans l'attente, il est demandé à chaque élève de faire preuve d'esprit de responsabilité et de discernement dans son comportement et sa conduite.

Conclusion : tirer bénéfice de la situation

Cette période est certes subie mais nous souhaitons malgré tout en tirer profit pour largement progresser dans la maîtrise des pédagogies distancielles, grâce à un retour d'expérience à large échelle. Cet objectif ne pourra être atteint qu'avec la collaboration active de l'ensemble des parties prenantes, dont en premier lieu les élèves.